



pour l'amélioration des transports de jeunes



adhérez

▶ COTISATION ANNUELLE "MEMBRE ACTIF" SIMPLE : 10 € .

▶ COTISATION ANNUELLE "MEMBRE ACTIF" DE SOUTIEN : 38 €.

Pour cette "cotisation de soutien", il existe 2 types d'adhérents distincts :

> **Les adhérents "personnes morales"**

(établissements scolaires, associations, syndicats, organismes divers qui acceptent nos statuts et nos objectifs) reçoivent le service de la revue trimestrielle "Transports scolaires". Ils sont ainsi tenus au courant de l'activité de notre association à laquelle ils participent par leur adhésion.

> **Les adhérents "personnes physiques"**

reçoivent un reçu fiscal leur ouvrant droit à une réduction d'impôt à la hauteur de 60% du montant de la cotisation (le coût réel de la cotisation est alors de 22,80 €). Le service de la revue trimestrielle "Transports scolaires" n'est **pas** inclus.

Ces membres adhèrent à l'ANATEEP par le canal d'une ARTEJ, d'une ADATEEP, ou, lorsque celle-ci n'est pas constituée, par une «association de fait» départementale représentée par le correspondant départemental de l'ANATEEP.

ADATEEP DE :



**ADHÉSION
MEMBRE
ACTIF**

- PERSONNE PHYSIQUE
- ORGANISME

Cotisation : simple 10 €
 de soutien 38 €

Année

Département

Date



M^{me}, M^{lle}, M. ou Organisme :

Adresse :

Courriel :

EST MEMBRE ACTIF

- DE L'ANATEEP (Association Nationale pour les Transports Educatifs de l'Enseignement Public) 8, rue Edouard Lockroy 75011 PARIS

- DE L'ADATEEP DE SON DEPARTEMENT.

> Bulletin d'adhésion à retourner à la structure départementale ou régionale, accompagné du règlement de la cotisation <